

Cahier des charges pour un accompagnement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg à la commande publique durable et décarbonée

23 décembre 2025

1. Présentation de l'Agence du climat

L'Agence du climat sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg contribue à accélérer le déploiement du plan climat de l'Eurométropole et les politiques associées des 33 communes qui la composent. Sa gouvernance repose sur 4 collèges : l'Eurométropole et les communes, les acteurs institutionnels, les acteurs associatifs et représentants de citoyens, les acteurs économiques.

L'Agence assure un rôle d'animation territoriale dans le champ de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Son action repose notamment sur la connaissance du territoire, la mesure de la transition, l'accompagnement des acteurs, leur mise en réseau et la sensibilisation de tous les publics à la protection de l'environnement. Elle a pour objet de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans une perspective de lutte contre le changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; la transition écologique et énergétique ; la protection de la nature et de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ; les principes d'une existence soutenable, conjuguant aspects environnementaux, sociaux (santé et expositions aux polluants, qualité de vie liée à l'environnement direct) et économiques.

Aujourd'hui, les politiques climatiques et énergétiques de l'Union européenne continuent de soutenir le développement des guichets uniques de l'énergie et du climat à l'échelle locale (*one-stop shop*) pour atteindre l'objectif de neutralité carbone du continent d'ici 2050. Dans ce cadre, l'Agence du climat s'engage en faveur de la collaboration transnationale en participant activement à de nombreux projets collaboratifs et initiatives transfrontalières et européennes sur ses multiples domaines d'expertise.



2. Contexte et présentation du projet européen DeCarb-Pro

L'Agence du climat est engagée depuis 2023 comme partenaire du projet européen Interreg Europe du Nord-Ouest DeCarb-Pro (voir [site internet](#)). Ce projet vise à étudier les possibilités de mise en œuvre de la tarification carbone dans les processus de marchés publics afin de réduire les émissions de CO₂ des collectivités locales. En effet, la commande publique est évaluée comme étant responsable d'environ 15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Afin d'identifier, d'analyser et d'expérimenter les solutions existantes en Europe, les partenaires du consortium, réunissant collectivités territoriales (Eurométropole de Strasbourg, Amsterdam, Paris, Arnhem-Nijmegen, Essen), agences locales de l'énergie et du climat, associations et fondations, travaillent conjointement au développement et à la mise en place de dispositifs permettant de mieux prendre en compte l'impact carbone des marchés dans les procédures de passation, avec pour objectif d'inciter les opérateurs économiques et les fournisseurs à réduire l'empreinte carbone de leurs prestations et de leurs produits. Les marchés ciblés sont les infrastructures, la construction et la rénovation de bâtiments ainsi que l'énergie.

Ainsi, le projet DeCarb-Pro poursuit plusieurs objectifs :

- Élaborer une stratégie commune de mise en œuvre par les collectivités territoriales de la tarification carbone dans leur commande publique, accompagnée de plans d'actions opérationnels et adaptés à leurs besoins, en s'appuyant sur des méthodes et bonnes pratiques existantes ;
- Démontrer l'efficacité et la faisabilité de différentes approches de tarification carbone en les testant dans des projets pilotes dédiés portant sur les marchés d'infrastructures, de bâtiments et d'énergie, identifiés comme particulièrement émetteurs ;
- Fournir un cadre pour la réplication des solutions développées à travers des actions de sensibilisation et de formation auprès de diverses parties prenantes, favorisant la montée en compétences d'acteurs publics et privés et l'adoption de la tarification carbone par de nouvelles collectivités territoriales au-delà du consortium projet.

Pour répondre à ce dernier objectif, l'Agence du climat souhaite proposer un accompagnement dédié aux communes de l'Eurométropole de Strasbourg afin de renforcer leurs connaissances et compétences en matière de commande publique durable et décarbonée, leur permettant d'intégrer ces enjeux de façon opérationnelle dans leurs politiques globales et leurs pratiques concrètes d'achat.

3. Objectifs de la prestation

Dans le cadre du projet européen DeCarb-Pro, l'Agence du climat s'attache à mobiliser les différents acteurs du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg autour des enjeux de commande publique durable et décarbonée, en particulier dans les secteurs clés ciblés par le projet. À ce titre, l'Agence organise depuis 2024 des ateliers à destination des acteurs économiques des travaux publics, et contribue également à la mobilisation des maîtres d'ouvrage sur ces



thématisques. Dans ce cadre, elle a notamment engagé une première démarche de sensibilisation des communes de l'Eurométropole à la budgétisation verte.

L'Agence du climat souhaite aujourd'hui renforcer cet accompagnement en mobilisant plus largement les communes de l'Eurométropole et en leur proposant un appui à la mise en œuvre d'une commande publique durable, en mettant l'accent sur le sujet de l'impact carbone des achats. Cet accompagnement s'inscrit dans un contexte réglementaire renforcé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui introduit plusieurs modifications du code de la commande publique. Elle impose en particulier aux acheteurs publics la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les clauses précisant les conditions d'exécution des marchés (voir [article L. 2112-2](#) du code de la commande publique) ainsi que la prise en compte obligatoire des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution des marchés (voir [articles L. 2152-7](#) et [L. 3124-5](#) du code de la commande publique), et ce au plus tard le 21 août 2026.

Dans ce contexte, l'objectif de la mission confiée au prestataire est d'accompagner les communes à respecter ces obligations et à monter leur niveau d'ambition sur l'introduction de clauses et de critères environnementaux, avec un accent tout particulier sur la thématique de l'impact carbone des achats.

a) Sensibilisation des communes

L'accompagnement devra proposer une sensibilisation des communes aux enjeux de la commande publique durable et décarbonée, en rappelant leur lien avec les obligations réglementaires incombant aux acheteurs publics ainsi qu'avec les objectifs du projet DeCarb-Pro. Cette sensibilisation sera réalisée auprès de deux types de publics cibles au sein des communes, en adaptant le message véhiculé pour tenir compte de leurs rôles, responsabilités et leviers d'actions respectifs :

- La sensibilisation auprès des élus et agents de la commune devra rappeler les enjeux de la commande publique durable et se concentrer sur leur intégration dans la politique globale d'achats de la commune, notamment sur le volet de l'impact carbone ;
- Les responsables et agents en charge des achats au sein des communes devront également être accompagnés à travers le développement d'outils et cadres d'application concrets de clauses et critères environnementaux, avec un focus carbone, au sein de marchés spécifiques concernés par le projet DeCarb-Pro.

b) Accompagnement individuel des communes

Pour les communes volontaires, le prestataire devra proposer un accompagnement technique individualisé à l'introduction de clauses et critères carbone sur des marchés spécifiques entrant dans le périmètre du projet DeCarb-Pro.

Selon les besoins et opportunités identifiés, l'accompagnement pourra prendre plusieurs formes :

- Accompagnement sur des marchés spécifiques, incluant l'analyse du marché, la formulation de clauses et critères carbone adaptés ainsi que l'appui à leur mise en œuvre ;



- Accompagnement à l'échelle de la programmation globale des achats de la commune, pour élaborer des cadres généraux d'application permettant la systématisation de la prise en compte du carbone de manière pertinente en fonction des différentes typologies de marchés.

Enfin, il est souhaitable que l'accompagnement inclue le suivi carbone des effets de l'introduction de tels critères et clauses sur les marchés accompagnés, afin d'en mesurer l'efficacité notamment en termes de tonnes de CO₂ évitées.

c) Livrables

Les livrables attendus sont les suivants :

- Réalisation effective de l'accompagnement des communes sélectionnées de l'Eurométropole, sur une durée totale d'un an ;
- Indicateurs de réussite de chacune des étapes de l'accompagnement, et mention des mesures correctives prévues en cas d'écart avec les délais prévisionnels ou les résultats attendus ;
- Détails de la coopération envisagée avec l'Agence, notamment concernant la répartition des rôles et les thématiques abordées ;
- Fiches thématiques sur les actions de sensibilisation des communes, contenus à présenter, et autres ressources à partager avec les communes volontaires ;
- Outils, présentations et détails du parcours par participant pour l'accompagnement individuel.

4. Modalités de réponse

Les candidats prestataires de services sont invités à prendre contact avec Emma Greiveldinger emma.greiveldinger@agenceduclimat-strasbourg.eu, en y apportant les informations suivantes avant le **15/02/2026** :

- Offre technique du prestataire décrivant les modalités de l'accompagnement et les résultats attendus ;
- Calendrier prévisionnel de l'accompagnement et de ses différentes phases, mentionnant la durée estimée de chacune d'entre elles ainsi que les résultats attendus ;
- Estimation du nombre de jours de travail par phase de l'accompagnement, avec mention de la contribution attendue par l'Agence du climat ;
- Estimation du coût total et journalier de la prestation (en € TTC) ainsi que du coût d'accompagnement par commune, en prévoyant différents scénarios en fonction du nombre de communes accompagnées ;
- Moyens, références et qualifications du répondant.



